

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2024-008



L'an deux mille vingt-quatre

Le trente janvier à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 24 janvier 2024

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 32

Votes 36

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTE / EXCUSEE :

Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Françoise TRIBOLLET donne procuration à Stéphanie NICOLAY
Anne RIBERON donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique MERLE

AGRICULTURE

Attribution d'une
subvention à
l'association
« Agriculture jeune »
pour l'organisation
d'une fête de
l'agriculture dans les
Monts et Coteaux
du Lyonnais

Rapporteur : Madame Isabelle BROUILLET, Vice-Présidente déléguée à l'Agriculture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'Aménagement de l'Espace,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et transition écologique » en date du 9 janvier 2024,

La Communauté de communes intervient depuis plus de dix ans pour maintenir et développer une agriculture génératrice d'emplois et de produits agricoles de qualité, qui concourt par ailleurs à maintenir un aménagement équilibré du territoire et à façonner des paysages remarquables.

La politique agricole de la Copamo s'appuie autour de 4 axes principaux :

- Accompagner le renouvellement des générations pour une agriculture dynamique
- Favoriser une agriculture durable et une alimentation de qualité via un projet alimentaire territorial

- Encourager les projets agricoles innovants et résilients au changement climatique
- Faire connaître et valoriser l'agriculture du territoire ainsi que le métier d'agriculteur.

Rhône terre d'éleveurs, les Jeunes Agriculteurs des Monts et Coteaux et les Jeunes Agriculteurs du Rhône coorganisent par l'intermédiaire de l'association « Agriculture jeune » une fête de l'agriculture à destination du grand public et des exploitants du département.

Cette fête se déroulera le 7 et 8 septembre 2024 à Pomeys.

A cette occasion auront lieu des concours d'élevage, des animations (marchés fermiers, jeux pour enfants...), le concours départemental de labour et seront présents des stands de matériels et de structures à vocation agricole.

Le budget prévisionnel de cette fête de l'agriculture est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation	8 100€	Subventions, partenariats	74 500€
Concours d'élevage	15 750€		
Communication	6 000€		
Restauration, buvette, ...	40 000€	Vente	86 425€
Logistique	60 500€		
Frais divers	20 575€		
Organisation administrative	10 000€		
TOTAL	160 925€		160 925€

« Agriculture jeune » sollicite un soutien financier de 5000€ auprès de la Copamo pour l'organisation de cet évènement.

La Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et transition écologique » en date du 9 janvier 2024, propose d'attribuer une aide financière de 2 500€.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en / 6 FEV. 2024
Préfecture le
Notifié ou publié
le .../6.FEV.2024
Le Président

APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 2 500€ à l'association « Agriculture jeune » pour l'organisation d'une fête départementale agricole à destination du grand public et des exploitants du département,

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2024 compte 65748.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240130-CC_2024_008-DE

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon /
www.telerecours.fr, dans
un délai de 2 mois suivant
sa publication*

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 6 FEVRIER 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
Renaud PFEFFER

